Meurtre par dol éventuel

Par **Camille**, le **08/03/2016** à **12:56**

Pour info :
Extrait du quotidien suisse Le Matin de ce jour :
[citation]
Un automobiliste à l'origine d'un accident qui a coûté la vie à deux de ses passagers en 2014 comparaît depuis mardi devant la justice jurassienne. Il doit répondre notamment de meurtres par dol éventuel, éventuellement d'homicides par négligence.

Le drame survenu au soir du 25 avril 2014 avait suscité une énorme émotion dans toute la région. L'accusé, qui circulait à une vitesse inadaptée aux conditions de la route et qui était sous l'influence de l'alcool, avait perdu la maîtrise de sa voiture dans la descente du col de Montvoie, à proximité de Porrentruy (JU).

Le véhicule avec à bord six jeunes gens âgés de 19 à 21 ans avait quitté la route et terminé sa course 50 mètres en contrebas. Deux des cinq passagers étaient décédés, un sur les lieux de l'accident et l'autre le lendemain. Les trois autres passagers et le conducteur avaient été blessés.

Devant le Tribunal de première instance, le prévenu doit répondre de meurtres par dol éventuel, de délits manqués de meurtres par dol éventuel, éventuellement d'homicides par négligence. Le meurtre par dol éventuel signifie qu'il ne pouvait pas ignorer le risque qu'il faisait courir à ses copains mais qu'il s'en est accommodé.

Les juges auront notamment à trancher sur cette question, le dol éventuel appelant à une peine supérieure à la négligence. Le procès doit durer jusqu'à jeudi.
[/citation]

Par **Camille**, le **08/03/2016** à **13:02**

Bonjour,
Je précise que ce n'est pas la première fois qu'un automobiliste responsable d'un accident mortel sous l'emprise de l'alcool avec vitesse excessive est poursuivi pour meurtre en Suisse. Cas déjà connus dans le canton de Vaud, notamment.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés